

**DEPARTEMENT DU NORD  
VILLE DE SAINGHIN EN WEPPE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

**AM N° PM/2026/128**

**Occupation du domaine public**

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU les articles L 2213-1 et L 2213-2, 2ème alinéa, du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de la Route, notamment ses articles R 36, R 411-3, R 411-4, R 411-8, R 412-49 et R 417-10,
- Vu la demande de Monsieur VANSTEELANDT Sullivan, en date du 05 mai 2026,
- VU, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I, signalisation des routes,

**CONSIDERANT**, la nécessité d'interdire le stationnement des véhicules sur les cinq premières places de stationnement devant l'entrée de la Médiathèque, Place du Général de Gaulle, afin de permettre l'installation d'une tonnelle pour « Le Parcours du Cœur », il y a lieu de prendre toutes mesures pour assurer l'ordre et la sécurité.

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Le stationnement des véhicules sera interdit sur les cinq places de stationnement situées devant l'entrée de la Médiathèque, Place du Général de Gaulle, afin de permettre l'installation d'une tonnelle pour la manifestation « Le Parcours du Cœur ». **Cette mesure prendra effet le vendredi 22 mai à partir de 22 heures jusqu'au samedi 23 mai 2026 à 13 heures.**

**ARTICLE 2** : Tout véhicule en infraction ou stationnement illicite sera enlevé et conduit en fourrière aux frais des contrevenants, conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 3** : La directrice générale des services, la commandante de la brigade de gendarmerie de la BASSEE, la police municipale de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal **Administratif** de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

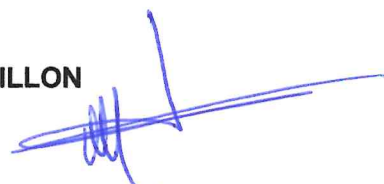
**Madame la Commandante de la brigade de LA BASSEE,  
Monsieur VANSTEELANDT Sullivan,  
La Police Municipale,  
Aux archives municipales,**



Fait à Sainghin-en-Weppes, le 07 mai 2026

Le Maire,

**Matthieu CORBILLON**



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Matthieu Corbillon', is written over the printed name.